Shades of Change

Regards sur l'opposition juvénile

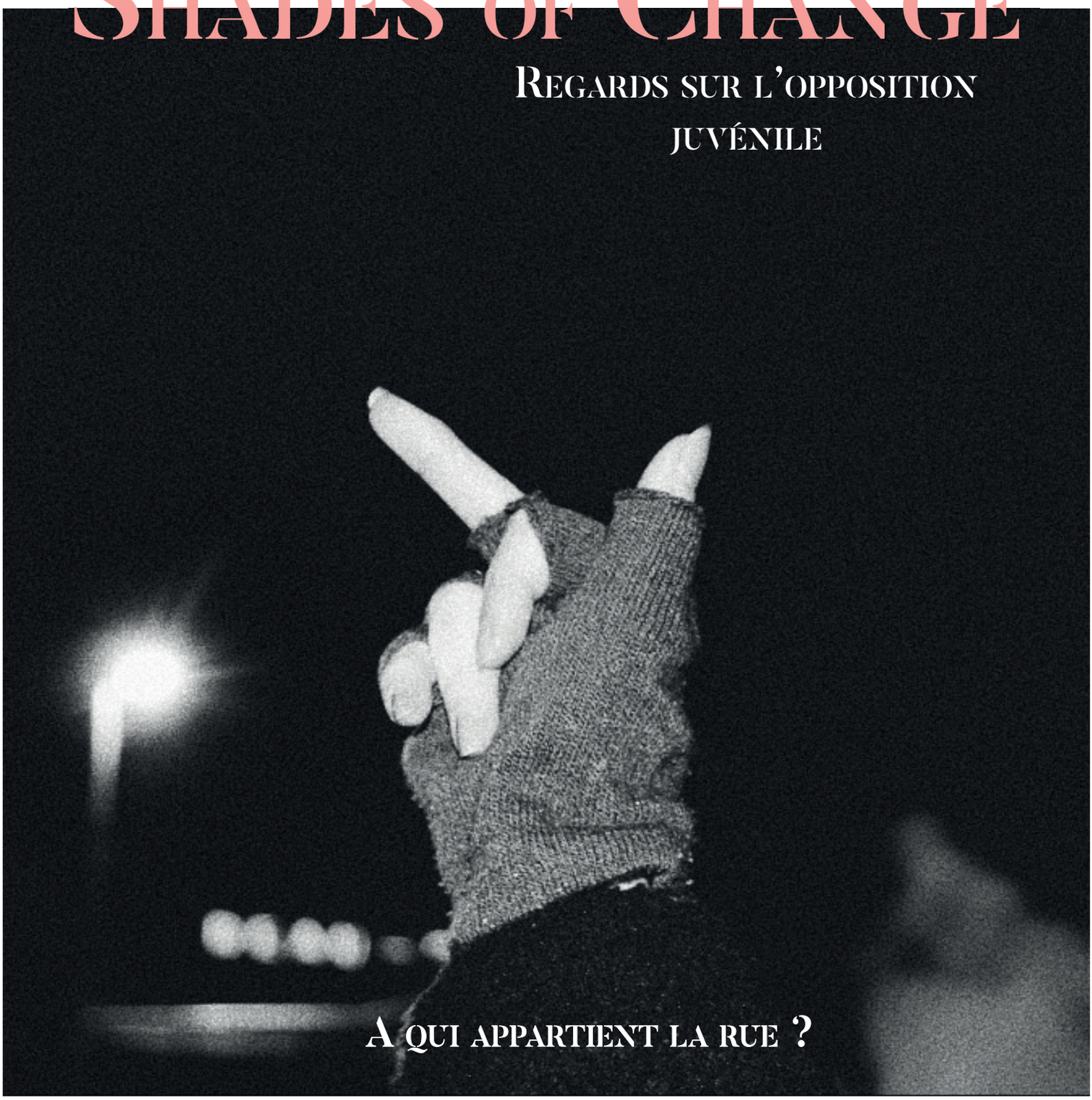

A qui appartient la rue ?

Numero 1
Février 2022

Edito

La contestation a toujours été associée à la jeunesse. La prise de conscience des tensions sociétales et de la partialité du monde, la force vive et les aspirations inhérentes à cette période de l'existence ont fait des jeunes citoyens un moteur consubstantiel des mouvements d'opposition. Et si les époques se succèdent et les luttes évoluent, l'expression de la divergence avec les anciennes générations, elle, perdure.

Cette opposition peut être réfléchie sous de nombreux aspects : internationale, plurilingue, elle est aussi protéiforme que les esprits qui la mènent. Et s'il est nécessaire de savoir pourquoi les jeunes se révoltent, Shades of Change poursuit plutôt l'ambition d'étudier comment ils le font. Quels sont les lieux d'expression et les modalités de cette contestation ? Comment exprimer son désaccord dans le corps social quand sa voix y est encore peu audible ?

Cette revue se conçoit comme une plongée dans les rouages de la contestation juvénile. Elle débutera par l'exploration d'un acte de revendication démocratique essentiel : la manifestation. L'occupation de la voie publique permet en effet d'exprimer son opinion et faire pression sur les pouvoirs institutionnels, ce qui fait d'elle une composante indissociable des revendications chez les jeunes.

Manifester est un droit garanti par l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Il permet de redonner à un espace de vivre-ensemble souvent cantonné aux fins commerciales, d'agrément et pragmatiques une couleur politique. Manifester, c'est aussi révéler, visibiliser les désaccords, les tensions et rapports de force animant les divers corps de la société. Pour ce premier numéro, Shades of Change vous invite donc à fouler le pavé aux côtés de ces jeunes et analyser les enjeux de leur prise d'espace. Au fil des pages, nous verrons que la rue se prend, la rue se perd, mais au fond : à qui appartient-elle ?

Anna Bonvin

Sommaire

5 | Enquête
« Genève réprime-t-elle le droit de manifester ?»

10 | Interview
« Manifester me fait me sentir vivante »

15 | Reportage
« Manifester pour le droit de manifester »

20 | Enquête
« Dans l'oeil de la caméra»

26 | Annonces
« A découvrir dans la même collection »

Genève réprime-t-elle le droit de manifester ?

La colère gronde à Genève, où plusieurs collectivités associatives, partis de gauche et syndicats accusent l'Etat de contrevenir au droit fondamental de manifester. Entre interdictions, frais et sanctions pénales, la coalition dénonce un harcèlement des autorités envers les manifestants.

La liberté de manifester est garantie par la Convention européenne des droits de l'Homme. Pourtant, il semblerait que ce droit fondamental soit de plus en plus difficile à exercer dans la ville qui se targue pourtant d'en être la capitale internationale. De nombreux collectifs et partis politiques du canton dénoncent ainsi une stratégie dissuasive favorisée par la Loi sur les Manifestations sur le Domaine Public (LMDPu). A son entrée en vigueur en 2012, cette législation avait déjà soulevé moult critiques. Au rang des contestataires, on trouvait notamment l'expert indépendant des Nations Unies Maina Kiai, blâmant Genève pour « indûment restreindre les droits à la liberté de réunion pacifique et d'expression, qui sont l'essence de toute démocratie ».

Une décennie plus tard, la situation semble s'être encore dégradée. « On observe une tension croissante entre les manifestants qui prennent conscience de leurs droits et la volonté du Conseil d'Etat, mené par le conseiller Mauro Poggia, de les restreindre au maximum », note l'étude d'avocats genevoise Peter & Moreau. En réponse à ce climat délétère naît en juin 2020 la Coordination Genevoise pour le Droit de Manifester (CGDM). Composée de divers syndicats, partis, associations et collectifs, elle s'oppose au « durcissement intervenu ces derniers mois » et condamne « le harcèlement bureaucratique et judiciaire » opéré par les autorités cantonales dans le but de dissuader les organisateurs des manifestations.

« On peut citer beaucoup de petites stratégies dissuasives appliquées par les autorités: la présence de dizaines de fourgons de police lors des manifestations, les nombreux frais accompagnant leur organisation, les interpellations aléatoires, les nassages des manifestants durant des heures (ndlr : technique policière pour encadrer le flux des foules)... », témoigne un membre du collectif Prenons la rue. « Tout cela marque durablement les participants et les dissuade de manifester à nouveau. » Avocats et juristes dénoncent quant à eux une loi opaque, à l'interprétation fluctuante. « Il faut être expert en droit pour organiser une manifestation à Genève », déplore un membre de l'Association des Juristes Progressistes, dont le comité propose gratuitement ses compétences aux manifestants désireux de défendre leurs droits.

Demander l'autorisation pour manifester, une exception européenne

La LMDPu comporte également un point particulièrement litigieux : celui du régime d'autorisation préalable. En effet, à Genève, toute manifestation doit faire l'objet, en amont, d'une demande d'autorisation auprès des autorités. Appliquée dans plusieurs cantons de Suisse, cette modalité est pourtant une exception en Europe où la plupart des pays lui préfèrent le système de notification. Une clause déplorée par l'association Amnesty International, qui estime que « le droit de manifester, tant qu'il est exercé de façon pacifique, ne devrait pas être soumis à une autorisation préalable ».

Les opposants à la loi critiquent également le délai de soumission de cette demande d'autorisation, fixé à 30 jours avant la tenue de l'évènement. A noter que , dans le souci de permettre aux citoyens de réagir aux faits d'actualité, les demandes hors délai sont généralement autorisées par la ville. Elles s'accompagnent cependant systématiquement d'émoluments supplémentaires se montant généralement à plusieurs centaines de francs. Il arrive aussi que parfois, l'autorisation ne soit pas accordée, donnant lieu à des situations frisant l'absurde. « Lors de la Grève Féministe de 2020, nous n'avons pas pu effectuer la manifestation le 8 mars, Journée de la femme, car la demande avait été soumise trop tard », explique une membre de la Grève Féministe genevoise.

Interdiction de manifester devant les lieux symboliques

Des critiques visent aussi les constantes modifications opérées par la police quant au parcours des manifestations. La police genevoise se réserve en effet le droit de déterminer « le lieu ou l'itinéraire de la manifestation, ainsi que la date et l'heure du début et de fin prévues de celle-ci » (extrait de la LMDPu). Chez certains groupes ethniques et politiques, on observe ainsi de récurrentes interdictions de manifester devant les lieux directement en lien avec le sujet de la manifestation.

Un exemple récent date de 2021, lorsque la communauté camerounaise a souhaité organiser un rassemblement pour s'opposer à la venue du très controversé chef d'Etat Paul Biya. « La manifestation devait avoir lieu devant l'hôtel Intercontinental, dans lequel Paul Biya a l'habitude de loger lorsqu'il vient à Genève, explique un membre de la CGDM. Comme la police avait, sans surprise, interdit le rassemblement, quelque deux-cents camerounais ont choisi de braver cet ordre. Résultat : douze condamnations pénales et de nombreuses amendes ».

Répression pécuniaire et pénale

Car la méthode la plus efficace pour dissuader l'exercice du droit de manifester reste les contraintes financières et pénales dont les autorités genevoises n'hésitent pas à user envers les manifestants.
« Les organisateurs se voient désormais imposer des frais avant même qu'une manifestation n'ait lieu. Par exemple : la facturation du déplacement de places de stationnement mobilisées lors de l'évènement sous-traité à une entreprise privée, ou encore l'émolument assorti à la demande d'autorisation variant entre 20 et 500 francs», détaille la CGDM.

Outre ces frais devenus habituels plane toujours la menace de cette amende maximale de 100'000 francs stipulée dans la LMDPu et qui avait soulevé de nombreuses critiques lors de son entrée en vigueur en 2012. Maina Kiai, expert indépendant des Nations Unies, avait ainsi qualifié ce montant de « disproportionné et induisant un effet néfaste sur l'exercice des droits de réunion pacifique et d'expression » avant de blâmer la ville pour « indûment restreindre les droits à la liberté de réunion pacifique et d'expression, qui sont l'essence de toute démocratie ». A noter que cette peine maximale n'a encore jamais été prononcée.

La multiplication des attaques pénales envers des manifestants semble également trahir un durcissement du droit de manifester à Genève, où plusieurs dizaines de procès de manifestants ont eu lieu dans le canton entre 2019 et 2020. « On assiste indubitablement à une criminilisation des manifestants, juge une militante de la Grève Féministe Romande. Après la manifestation féministe de 2020, 27 personnes ont reçu des ordonnances pénales et ont dû aller jusqu'au procès. C'est un processus très coûteux en temps, en énergie et en argent visant à décourager la réorganisation d'une nouvelle manifestation. »

La résistance s'organise

Le durcissement des législations genevoises quant au droit de manifester aura cependant eu un effet bénéfique, celui de fédérer le milieu associatif. « Une résistance positive a été mise en place pour lutter contre cette répression, témoigne Olivier Peter, avocat membre de l'Association des Juristes Progressistes. Nous avons par exemple systématisé la contestation juridique des peines des manifestants via des groupes de spécialistes bénévoles. Les résultats observés sont importants. Nous espérons qu'avec ces victoires ponctuelles, nous parviendrons à limiter les champs d'application de la loi ainsi que les possibilités de répression ».

Ainsi, au sein de la Coordination et partout à Genève, la résistance s'organise : dans les tribunaux, les sphères politiques et dans la rue, les prises de conscience se multiplient. « La rue se prend, et la rue se perd, assène un membre du collectif Prenons la rue. Nous sommes aujourd'hui face à un enjeu stratégique de taille : si on ne s'organise pas face à la limitation structurelle d'un droit aussi fondamental que celui de manifester, le terrain est définitivement perdu » .

« Manifester me fait me sentir vivante »

Arcadia a 23 ans. Pour cette artiste - performeuse vivant à Lucerne, manifester est un moyen d'expression politique essentiel ayant jalonné son éveil politique. Source d'inspiration pour son travail artistique, cet acte contestataire s'est ainsi doté d'une signification et d'une nécessité nouvelles à mesure que son regard sur le monde s'affinait. Nous en avons parlé avec elle dans une discussion dont la portée, dépassant les limites subjectives de sa pensée, fait écho à toute la la jeunesse militante.

Arcadia, cela fait déjà plusieurs années que tu fréquentes les manifestations. Comment cela a-t-il débuté ?

Doucement, par la réalisation graduelle des multiples significations de cet acte. Ces dernières ne me sont pas toutes apparues d'emblée, mais se sont dévoilées à mesure que je fréquentais ces évènements. Ce que j'ai d'abord noté et apprécié dans ces rassemblements, c'est leur diversité. Chaque manifestation possède une dynamique différente, déterminée par une pluralité de facteurs.

Il y a la cause du rassemblement bien sûr, mais aussi le nombre de manifestants. La présence de la police, et celle de la musique aussi : quelle différence d'ambiance quand les gens dansent ! La météo joue elle aussi un rôle primordial... Je me rappelle de la Grève pour l'Avenir de Lausanne, le 21 mai 2021. Lors de cette manifestation, il avait énormément plu et nous avions dansé sous l'averse, extériorisant ainsi tous nos sentiments négatifs. J'en garde le souvenir d'une catharsis très intense.

Cet acte a donc une fonction d'exutoire pour toi ?

Entre autres oui. Pour moi, l'acte de manifester possède plusieurs fonctions. La première est celle de partage et de communion. Souvent, en regardant défiler les injustices du monde sur les réseaux sociaux, seule dans ma chambre, je ressens un cafard immense.

Aller en manifestation est alors pour moi d'un grand réconfort : cela m'aide à réaliser que je ne suis pas seule à défendre une cause ou à trouver une situation inacceptable. Je puise une force incroyable dans le regroupement de tous ces individus, unis au-delà de leurs différences, dans un combat pour ce qui leur semble juste. Dès mes premières manifestations, j'ai ainsi été marquée par l'euphorie émanant du fait de se rassembler, crier des slogans, extérioriser sa haine, sa tristesse, son incompréhension... Manifester, c'est porter ses convictions dans l'espace public.

La rue devient ainsi un espace d'expression ?

Bien sûr, surtout lorsqu'on est jeune. J'ai en effet le sentiment que notre société s'appuie sur une hiérarchie basée sur l'âge. Ce n'est un secret pour personne : jeune, il est difficile d'être écouté, encore plus d'être pris au sérieux. Prenons l'espace politique. La voix des jeunes y est difficilement audible, car il est principalement occupé par des citoyens d'âge avancé. C'est un peu comme si nos propos, nos pensées avaient moins de poids que ceux des autres pour la seule raison que nous cumulons moins de temps d'existence sur cette terre. Voilà pourquoi la manifestation est un instrument absolument essentiel pour la jeunesse : c'est un des seuls espaces d'expression politique dans lesquels elle peut faire entendre sa voix.

Mais a-t-on déjà des opinions politiques définies lorsqu'on est jeune ?

Cela dépend de qui on parle. Mon propre éveil politique s'est effectué graduellement. Il est vrai que lors de mes premières manifestations, je n'avais pas le sentiment d'avoir quelque chose de particulier à dire. Je ne me sentais donc pas légitime à m'exprimer.

Depuis, j'ai beaucoup appris : sur notre modèle de société et ma position privilégiée qui, trop longtemps, m'a permis de ne pas remettre en question le monde qui m'entoure. Les manifestations ont joué un rôle primordial dans ma politisation. Et si cette dernière s'est véritablement achevée lors d'une expérience de vie en communauté que j'ai vécue l'année précédente, les manifestations comportent un aspect didactique - par la lecture de textes notamment - qui a beaucoup participé à mon positionnement actuel.

Ton expérience des manifestations a-t-elle évolué à mesure que ton opinion politique s'affinait ?

Oui, sans aucun doute. Manifester est alors devenu un véritable besoin pour moi : je sais maintenant ce que je veux dire, et me sens légitime à le faire. Mon éveil politique a aussi rendu beaucoup plus saillants certains aspects sociétaux auxquels j'étais moins attentive auparavant, notamment la répression policière.

La prise de conscience de cette modalité spécifique de répression s'est elle aussi effectuée par étapes. Lors des manifestations du mouvement Black Lives Matter (ndlr : mouvement politique contre le racisme systémique envers la communauté noire), j'ai ainsi commencé à réaliser véritablement son ampleur. Puis, à mesure que mon apprentissage politique se poursuivait, je n'ai progressivement plus été en mesure de fermer les yeux sur les abus des forces de l'ordre.

La police est par ailleurs très présente lors des manifestations...

C'est en effet une composante indissociable de ces évènements. Pourtant, et bien que leur rôle supposé soit celui de nous protéger, je ne l'ai jamais ressenti ainsi. Et pour cause. Beaucoup de mes amis ont subi de la répression policière en manifestation : nassages des heures durant sous la pluie (ndlr : technique policière visant à encadrer les manifestants en formant un enclos immobile autour de ces derniers), amendes se montant à plusieurs centaines de francs pour participation à une manifestation illégale... J'ai moi-même échappé de peu à l'interpellation, et ai été gazée par les forces policières lausannoises. Voir une manifestation, cet espace libre d'expression, s'emplir de répression me met hors de moi. J'en ressors toujours choquée, en colère, désillusionnée de la nature humaine. Ce sont des moments très durs pour moi, dans lesquels je ressens un grand désespoir.

Cette présence policière pourrait-elle te faire arrêter d'aller en manifestation?

Je me suis souvent posé cette question, et l'ai aussi beaucoup posée autour de moi. Après tout, nous avons deux choix : cesser de manifester ou, au contraire, redoubler d'ardeur dans notre protestation. J'oscille constamment entre ces deux positions. Pourtant, je ne peux en fin de compte me passer de ce sentiment d'empowerment (ndlr : octroi de davantage de pouvoir à des individus ou à des groupes pour agir sur leurs conditions de vie) que je retrouve à chaque fois que je vais manifester. Car il s'agit bien là d'une reprise de pouvoir : prendre la rue tous ensemble et créer une force commune. Nous ne devons pas oublier que nous sommes nombreux et que nous pouvons faire résonner notre voix ! Donc, en définitive, je te répondrais que non. Manifester me fait me sentir vivante, je ne cesserai pas de le faire !

Pour retrouver le travail d'Arcadia, rendez-vous sur son Instagram : 13douzemeline

Reportage : manifester pour le droit de manifester

En ce samedi 25 septembre 2021, plusieurs centaines de personnes convergent vers la Place de la Gare de Lausanne. Le but de ce rassemblement ? Défendre le droit de manifester. En effet, si ce droit est garanti par la Constitution et les diverses obligations internationales que la Suisse a contractées, il semblerait qu'il soit de plus en plus difficile à appliquer en Suisse. C'est en tout cas ce qu'avance le collectif « Prenons la Rue », initiateur de l'évènement.

« Tout le monde déteste la police ! » C'est sur ce slogan que s'ouvre le cortège, repris en chœur par l'ensemble des manifestants dont le nombre oscille entre 200 et 300. Le ton est donné et les dénonciations pleuvent. Parmi elles figurent « des conditions d'organisation impossibles à tenir, visant à canaliser les luttes et s'opposant à la liberté de manifester » ainsi que des pratiques « abusives et intimidantes » de la police envers les manifestants. Les quelques 300 manifestants se mettent en marche, et c'est une procession à l'aspect bien singulier qui commence à remonter l'Avenue de la Gare...

En effet, malgré un soleil radieux, la rue est soudainement envahie par une foule de parapluies. Et si ces accessoires bariolés, ornés de boules à facettes, peluches et slogans confèrent indéniablement un aspect festif au cortège, leur but premier est bien moins joyeux. Ils servent en effet à se dissimuler des caméras et drones de la police. Mais pourquoi ? « Les policiers filment systématiquement les manifestants et procèdent ensuite à un fichage », explique l'une d'entre elles avant de s'abriter sous un parapluie portant l'inscription ACAB (ndlr : All Cops Are Bastards, traduction : «Tous les policiers sont des salauds»).

Et il ne s'agit là qu'un des nombreux moyens déployés par les manifestants afin d'empêcher leur identification. Ainsi, dans la foule, pas un visage découvert : si certains se dissimulent sous un masque chirurgical et des lunettes de soleil, d'autres ont opté pour une cagoule intégrale sous laquelle n'apparaissent pas même leurs yeux. Les mains sont gantées pour ne pas laisser de traces, et du milieu du cortège s'élèvent des slogans aux accents robotiques transformés par un modificateur de voix. On chemine au gré de la musique et des tambours, mais cette procession aux allures de bal masqué offre un tableau quelque peu perturbant, comme si, sous les parapluies, la menace couvait.

15:00

Les premières tensions apparaissent quelques mètres plus loin. Alors que je sors mon téléphone pour prendre quelques photos, on m'intime fermement de ranger mon appareil. « Les photos c'est trop dangereux », assène une manifestante dissimulée derrière une cagoule rose. De toutes parts, on se guette, on s'inspecte. La raison de cette méfiance ? La possible présence de policiers en civil, devenue monnaie courante dans ce genre d'événements. Ainsi, lors de tels rassemblements, une personne seule s'attire immédiatement les soupçons des autres manifestants, plus encore si elle est de sexe masculin et d'un certain âge.

Pour preuve : le défilé est soudainement saisi d'agitation. On désigne un homme un peu à l'écart, le visage découvert, contrastant fortement avec les jeunes manifestants masqués. Cheminant aux côtés de la procession, il filme la scène avec son téléphone portable. « C'est un flic ! ». Immédiatement, un petit groupe l'encercle et érige une haie de parapluies. Il s'avèrera que cet homme était en réalité un journaliste couvrant l'événement. Mais les nombreuses arrestations advenues lors des précédents rassemblements ont rendu les militants méfiants, et on se toise avec suspicion plus qu'on ne se parle.

15:20

L'esprit carnavalesque du début de l'évènement s'éteint définitivement alors que la procession converge vers Saint-François. La raison ? Un renforcement soudain et drastique de la présence policière, qui se limitait jusqu'alors à quelques policiers patrouillant à vélo à bonne distance du cortège. Un déploiement qui n'a rien d'anodin comme le remarquent amèrement plusieurs manifestants, le défilé s'approchant justement des grandes banques et hôtels de luxe du centre-ville.

La fête est finie. Une véritable escouade anti-émeute composée d' une trentaine de policiers tout de noir vêtus, lourdement équipés, casqués et armés de gaz lacrymogènes encercle le cortège au pas de course, sous les huées des manifestants. L'atmosphère est électrique. « Nous avons refusé de changer notre itinéraire ainsi que d'instaurer un service d'ordre interne tenu d'obéir à la police, explique un organisateur. Nous ne considérons pas que ce soit notre travail de protéger leurs banques. La police préfère cependant que nous le fassions, car cela agace les manifestants de voir un tel dispositif déployé pour protéger ces institutions ».

La mobilisation des forces de l'ordre est en effet considérable : une vingtaine d'agents sont massés devant la banque UBS, encore plus devant le Lausanne Palace. D'autres protègent à grands cris les voitures de luxe parquées en bord de route. Les manifestants ne montrent pourtant aucune velléité de s'approcher des véhicules. « On dirait des robocops, souffle un manifestant à sa voisine en désignant les policiers. Ils sont si nombreux, c'est fou ! »

16:10

Le cortège remonte l'avenue Jules Gonin. La rue se rétrécit, policiers et manifestants sont maintenant au coude à coude. Le rempart de parapluies se resserre et les slogans anti-policiers s'intensifient, jusqu'à devenir franchement haineux. « Les policiers, suicidez-vous! Vous n'êtes que des marionnettes de l'Etat » crie un manifestant. Malgré la virulence des propos, les agents restent impassibles et ne réagissent pas aux invectives de la foule. L'un d'eux essuie même une bombe à eau lancée du cortège.

Un peu plus loin, le chef de section échange quelques mots avec une manifestante : le ton est cordial, mais les ordres proférés à ses collègues d'une voix tendue témoignent d'un raidissement croissant chez les forces de l'ordre. La tension est palpable, chacun retient son souffle et attend l'altercation. De nombreux badauds observent la scène, interdits. « Si je vous rejoins, est-ce que je me ferai arrêter ? » glisse une passante à un manifestant. La procession débouche enfin dans le quartier du Flon, manifestants et policiers s'espacent, la musique reprend et la tension retombe quelque peu.

17:00

Les manifestants investissent la Rue Centrale et initient un concours de parapluies. « Nous voulons que cet événement soit festif ! » clament-ils. Mais le cœur n'y est pas, la présence massive des policiers irrite les manifestants et beaucoup désertent le cortège. Le reste reprend sa route et chemine lentement le long de la rue Saint Martin. « C'était si tendu, je pensais que ça allait péter », confie une manifestante. La musique reprend gentiment, les langues se délient. On a faim, on est fatigué après trois heures de marche et on parle des frites qui seront distribuées à l'Espace Autogéré, destination finale de la procession.

18:15

Après quatre heures de manifestation et quelques discours devant une foule maintenant considérablement réduite, le cortège atteint le Parc de la Solitude. Une cinquantaine de mètres avant l'Espace Autogéré, l'étau policier se desserre enfin et se positionne en retrait, sous les vivats des manifestants. Ils ne quittent cependant pas totalement les lieux et quelques agents se postent sur la colline en amont, un œil sur le rassemblement. Une manifestante prend la parole pour dissoudre la réunion : « Ce fut la manifestation la plus encadrée par la police que j'ai vue. Un comble, car elle était autorisée par les autorités et, ironiquement, pour le droit de manifester. En bref : on se réjouit de l'avenir ! »

Contactée, la porte-parole de la police vaudoise, Anne-Sophie Stoll, a quant à elle opté pour un discours plus consensuel : «Comme pour toutes les manifestations autorisées, nous étions là pour sécuriser la population et fluidifier le trafic. Bien sûr, nos hommes ont entendu des mots heurtants. Mais nous devons toujours faire preuve de professionnalisme. Nous n'avons dû procéder à aucune interpellation. À part quelques tags et une ou deux vitrines publicitaires cassées, il n'y pas eu de dégâts ». Aucune arrestation à déplorer donc, mais rarement la tension entre manifestants et forces de l'ordre n'aura été aussi vive. Et c'est à se demander si l'avenir des manifestations s'annoncent aussi paisible que la vue offerte par le soleil disparaissant derrière les toits de la capitale vaudoise.

Dans l'oeil de la manifestation

Filmer ou prendre des photos est devenu une composante indissociable des manifestations. Un acte tout sauf anodin, qu'il s'agisse d'une stratégie de prévention d'abus policiers de la part du corps civil ou d'un processus de fichage de celle des forces de l'ordre.

L'usage de technologies photographiqes ou filmiques est devenu systématique lors des interactions entre police et manifestants. Cette pratique a pour but de conserver les traces des actions perpétrées lors de l'évènement.

Les enjeux et conséquences de cette prise de visuels diffèrent pourtant qu'il s'agisse de l'acte d'un manifestant ou celui d'un policier. En effet, l'action de filmer reste entourée de nombreuses zones de flou légal induisant une interprétation aléatoire des textes de lois selon les parties concernées.

Le copwatch: filmer pour se défendre des abus

Pour les forces de l'ordre, la prise de vue de manifestants permet de procéder à un fichage des individus considérés comme « suspects de commettre une effraction » et de réutiliser ces archives lors de procédures pénales à charge de ces mêmes manifestants. Du côté des manifestants en revanche, brandir son téléphone pour filmer des agents en fonction relève d'une optique stratégique de défense contre les abus policiers, aussi appelée Copwatch (trad: surveillance des policiers).

Le terme copwatch est un anglicisme désignant un collectif associatif international, et plus largement un ensemble de pratiques dont le but est de surveiller les actions policières afin d'en rendre visibles les abus. Né en Californie en 1990 puis étendu au reste des groupes militants dans le monde, ce mouvement agit principalement par la diffusion de supports audio-visuels des exactions policières sur Internet.

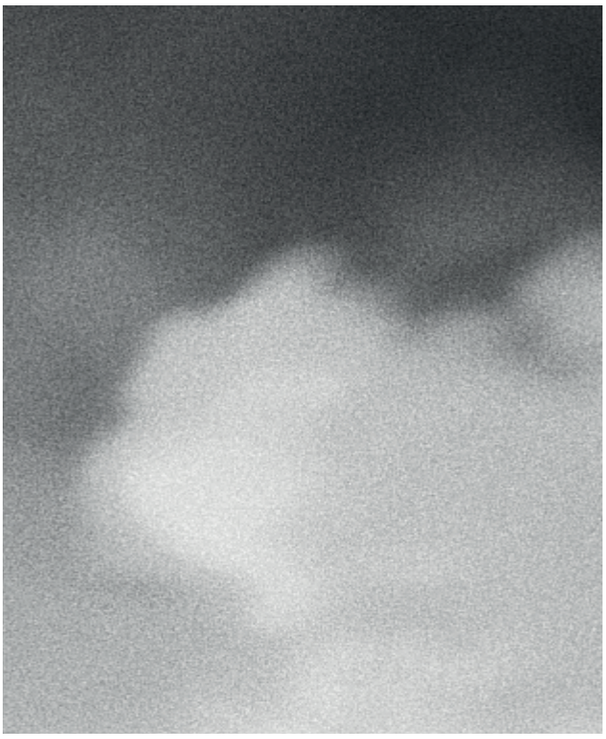

Selon le professeur Michael Meyer, sociologue des médias et de l'image à l'Université de Genève, le copwatch procède de l'idée que « la population et les médias ont un rôle de surveillance vis-à-vis de la police, qui doit sans cesse leur rendre des comptes ». Cette stratégie filmique est ainsi particulièrement utilisée lors de manifestations, espace habituel de confrontation entre citoyens et forces de l'ordre.

Beaucoup de militants invoquent d'ailleurs cette pratique comme le seul moyen de dénoncer les violences policières. « Grâce aux prises d'images de policiers en fonction, ces derniers ne peuvent plus agir en toute impunité comme ce fut longtemps le cas, explique une manifestante. Ces images donnent du poids à nos paroles, car elles peuvent être utilisées comme preuves en cas de bavure de leur part. »

Filmer un policier, légal ou pas?

Filmer un policier en fonction reste cependant délicat d'un point de vue légal. Si les législations diffèrent selon les cantons, à Genève, cette pratique est autorisée dans certaines limites. Contactée à ce sujet, la police genevoise indique pour sa part qu' « il est parfaitement légal de filmer ou de prendre des photos d'une intervention policière sur le domaine public, pour autant que l'on ne gêne pas celle-ci. »

C'est cette dernière clause qui relativise pourtant fortement la validité de l'affirmation. En effet, selon la loi, la seule situation dans laquelle un agent serait entravé dans sa fonction est lorque le fait de le photographier ou de le distraire au moyen d'un appareil de prise de vue permettrait à une personne de se soustraire à une poursuite pénale (art. 59 à 61, 63 et 64 du Code pénal). Un cas de figure bien précis qui, dans la pratique, semble pourtant être invoqué systématqieument par les forces de l'ordre comme motif d'interdiction la prise d'image. « Cette notion d'entrave est utilisée de façon très subjective par la police, dénonce une membre de la Grève Féministe. Les manifestants se font en effet invariablement réprimer lorsqu'ils filment un agent de police.»

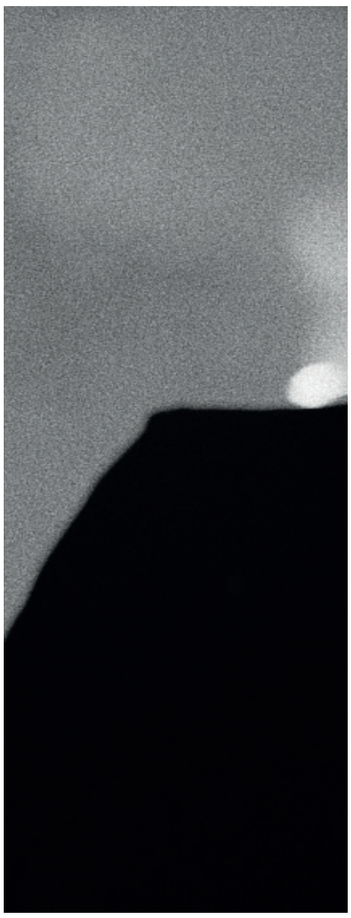

Certains policiers dénoncent pour leur part une atteinte à leur personnalité occasionée par cette pratique filmique. Cette objection semble toutefois difficilement recevable d'un point de vue légal, les dossiers communiqués par la police genevoise pour les besoins de cette article spécifant en effet qu'un policer en intervention ne peut être considéré comme un citoyen lambda. « Un policier en fonction est un représentant de la force publique », détaille le texte de loi. « Dès lors, ce statut élargit leur sphère publique, ainsi que leur obligation d'accepter de manière plus large le fait d'être vu, photographié et filmé sur le domaine public, lorsqu'ils exercent une tâche d'intérêt public. » (article 28 du code civil genevois).

Filmer un manifestant: permis, mais encadré

Du reste, les forces de l'ordre ont également systématisé la pratique filmique lors de manifestations, comme le déplore et conteste le corps citoyen. Car si la Loi sur les Manifestations sur le Domaine Public (LMDPu) prévoit effectivement la possibilité de filmer les manifestants, cet acte s'entoure toutefois de strictes règles qui, d'après ces mêmes manifestants, seraient régulièrement enfreintes par la police cantonale. Explications de l'avocat genevois Peter Moreau : « La prise d'images lors d'une manifestation n'est possible que si on relève des indices suffisamment sérieux pour penser qu'un crime sera commis ».

Il spécifie ensuite qu'un crime diffère d'une simple contravention. Ainsi, une infraction à la loi genevoise sur les manifestations relève légalement de la contravention et non du délit. De ce fait, elle ne justifie pas que la police filme un participant. De la même façon, la volonté d'identifier l'organisateur d'une manifestation illégale ne peut pas non plus être invoquée par la police comme motif de pratique filmique. De plus, toute prise de visuels s'assortit également de l'obligation de les détruire en cas de non utilisation passé un délai de 30 jours. Dans la pratique, il semblerait toutefois que cette dernière clause ne soit pas respectée par la Brigade de Recherche et d'Ilotage Communautaire (BRIC).

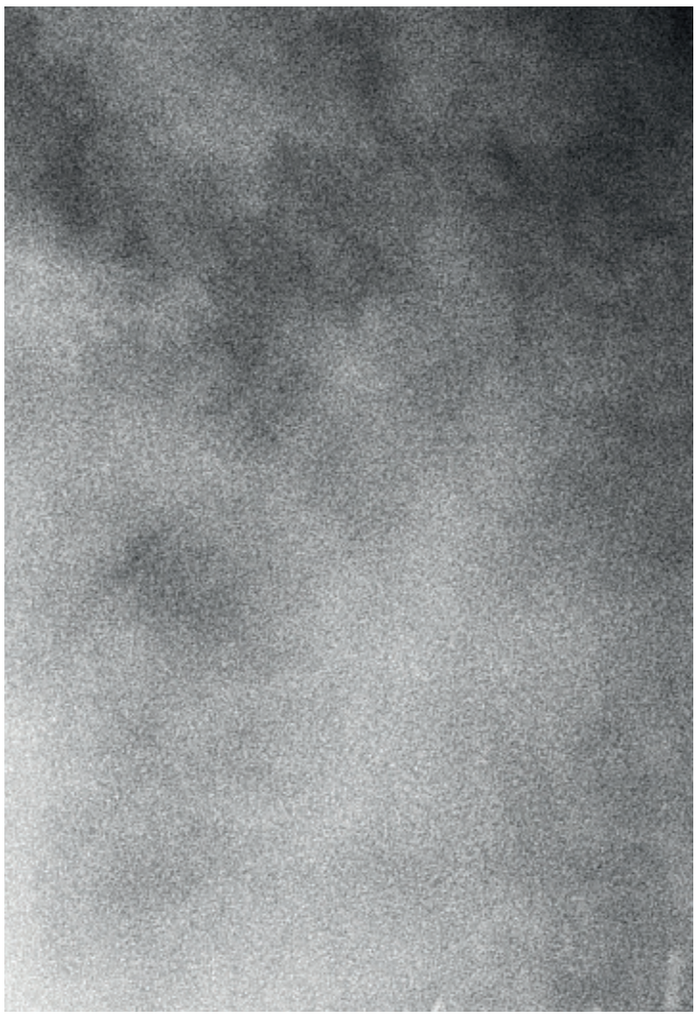

Des manifestants fichés

Les visuels conservés serviraient en réalité un but bien précis : ficher les manifestants dont l'engagement est le plus notoire, sur les réseaux sociaux notamment. Une membre de la Grève Féministe atteste de cette pratique, ayant pu voir ces archives lors du procès d'une autre manifestante. Elle témoigne : « Ces vidéos participent indubitablement à un processus de fichage. On y trouve une grande quantité de zooms sur des visages précis, ainsi que des portraits de participants. Et pour preuve : les vidéos fournies par la police s'intitulaient « portraits » » .

Un procédé d'identification que la police justifie par la potentielle dangerosité de l'activisme affiché par les personnes concernées sur Internet. Illégal, il a toutefois été invalidé par le Tribunal. Les avocats engagés dans la défense de manifestants restent toutefois attentifs à la résurgence de cette pratique dans les tribunaux, qui passe souvent pour réglementaire aux yeux d'individus moins au fait des législations en vigueur.

Une méfiance partagée par l'avocat Peter Moreau, qui témoigne lui aussi de l'utilisation illégale de ces archives visuelles lors de procès à charge de manifestants. Il évoque un cas récent dans lequel des citoyens ont été inculpés sur la base de documents visuels de la police. « Ces vidéos étaient irrecevables sur plusieurs points explique-t-il. D'abord, elles ne montraient aucune velléité de délit, et dataient de plus de 30 jours. Enfin les personnes filmées n'avaient jamais été interpellées in vivo : leur identification s'était basée seulement sur les vidéos. »

A découvrir dans la même collection ...

Crédits photographiques

Anna Bonvin (p. 1, 4, 6, 7, 8, 9, 14, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25)

Lilith Lilian(p. 10, 11)

Pleinsdamoursurvous (p. 12)

Impressum

Rédaction et édition : Anna Bonvin

Remerciements : Eliaz Constantino, Yannick Richter

Photos de couverture : Anna Bonvin

Photos intérieures : Anna Bonvin

Impression : Ecole de journalisme et de communication de Genève

93, avenue de Châtelaine, 1219 Châtelaine Suisse

Contact :
anna.bonvin@ecole-journalisme.ch